

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs

Le 15 avril 2024 à 19h30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caissebaiedeschaleurs

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration



Élection au conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe A : Maria, Communauté autochtone de Gesgapegiag
- 1 poste pour le groupe B : New Richmond, Cascapédia-Saint-Jules
- 2 postes pour le groupe C : Bonaventure, Caplan, St-Alphonse, St-Elzéar, St-Siméon
- 1 poste pour le groupe E : Carleton-sur-Mer

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 5 février 2024 à 23h59.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe A (élu par acclamation)	Groupe B (élu par acclamation)	Groupe C (élus par acclamation)	Groupe E (votation en différé)
MARTIN, Henry	CORMIER, Marik	DALLAIRE, Joël GIRARD, Sylvie	GOSSELIN, Stéphane HENRY, Denis

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caissebaiedeschaleurs ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 18 mars 2024

Dyane Beaudin, secrétaire